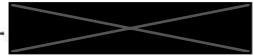


Réfs cabinet : 230102 –



TRIBUNAL JUDICIAIRE de BORDEAUX
JEX - SAISIE IMMOBILIERE –
REFERENCE GREFFE : 25/00080

DIRE

Aujourd'hui, le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
21 JAN. 2026 DEUX MILLE VINGT-SIX

A comparu, au ~~GRÈVE DE L'EXÉCUTION~~ Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,

Maître Gwendal LE COLLETÉR, Avocat, membre de la SARL AHBL AVOCATS, Avocat au Barreau de BORDEAUX, y demeurant 56 Avenue de la République - 33200 BORDEAUX, et celui de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, lequel a dit :

Annexer au cahier des conditions de la vente déposé le 20 août 2025, les documents transmis par l'Association Syndicale Libre LE CLOS DES SALINES, le 19 janvier 2026 :

- Copie du Récépissé de déclaration de création d'Association Syndicale Libre LE CLOS DES SALINES, en date du 8 mars 2021 ;
- Copie de l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre LE CLOS DES SALINES en date du 11 février 2022 ;
- Copie de l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre LE CLOS DES SALINES en date du 23 janvier 2023 ;
- Copie de l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre LE CLOS DES SALINES en date du 12 janvier 2024 ;
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité générale de l'ASL LE CLOS DES SALINES ;
- Copie de l'avis d'échéance du 01/01/2026 au 31/12/2026, correspondant aux frais d'assurance ;

- L'attestation établie par Madame Marie Laure BATARD-ANNEAU, Présidente de l'ASL LE CLOS DES SALINES, en date du 19 janvier 2026, précisant qu'aucune charge n'est due par la propriétaire du lot n°4, objet de la saisie immobilière.

De tout quoi, le comparant a requis acte, à lui octroyé, et a signé avec nous greffier soussigné.



Isabelle BOUILLOUN
Greffier

